

édito



Madame, Monsieur,

Votre enfant va entrer au collège. C'est une étape importante dans sa scolarité et je lui souhaite d'ores et déjà une belle rentrée dans son futur établissement.

Les Départements ont la responsabilité de construire, d'entretenir et de contribuer financièrement au fonctionnement des collèges dont ils ont la propriété. Mais nous avons décidé d'aller au-delà de ces missions conférées par la loi. Les initiatives présentées dans ce document reflètent quelques-unes des politiques publiques menées par le Département en votre direction. Vous trouverez des informations portant sur le remboursement de la carte Imagine R, la dotation des Ordival pour les 6^e, les aides à la demi-pension, la mise en place d'un Espace Numérique de Travail pour faciliter les échanges avec le collège d'affectation de votre enfant et favoriser ses apprentissages, ainsi que l'ensemble des nombreuses actions proposées aux familles.

La brigade de prévention et de protection, mise en place à la rentrée dernière, poursuit son action et est mise à la disposition des collèges qui en font la demande.

La réussite des jeunes et la sécurité sont des missions auxquelles nous sommes fortement attachés dans le Val-de-Marne.

Olivier CAPITANIO

Président du Département du Val-de-Marne

Que fait le Département au collège ?

Par sa politique en faveur de l'éducation, le Département a la volonté d'accompagner la réussite de tous les collégiens et de concourir au bien vivre au collège. Voici quelques clés pour comprendre ses interventions au quotidien.



Le service public de la restauration

Pour des repas de qualité et une pause méridienne conviviale dans tous les collèges.

La construction et l'entretien des bâtiments

Pour des collèges moins consommateurs d'énergie et adaptés aux activités et à la vie des collégiens.



950 agents départementaux

Pour assurer l'entretien quotidien des locaux et contribuer à un collège agréable et accueillant.

Le fonctionnement des collèges

Assuré par des dotations et des subventions pour soutenir les dépenses du quotidien (par exemple le paiement de l'électricité et de l'eau, l'achat de fournitures) mais aussi pour financer des projets éducatifs.



La prévention

Pour veiller à la sécurité des collégiens, le Département déploie des caméras de surveillance dans tous les collèges et déploie une brigade de prévention et de protection dans les collèges en faisant la demande.



Un plan d'équipement numérique

Tous les établissements sont équipés du très haut débit et du Wi-Fi, favorisant l'accès à la connaissance, l'autonomie et la réussite des élèves.

Et pour les collégiens, et les jeunes d'une façon générale, le Département mène une politique ambitieuse, en proposant notamment des actions de santé (Maison de l'ado, bus prévention santé, centre de santé sexuelle (ex-CPEF), prévention bucco-dentaire, ...), culturelles (plateforme Eurêka, musée Mac Val, soutien à de nombreux festivals, ...), sportives (Jeux du Val-de-Marne, aide financière à la pratique sportive féminine, soutien à de multiples associations sportives, ...), de plein air (mise à disposition de deux villages vacances en Haute-Savoie et Savoie, 530 hectares d'espaces verts protégés sur le territoire départemental, ...).

Votre enfant entre en 6^e

2023
2024

Le Département du Val-de-Marne vous accompagne tout au long de la scolarité de votre enfant.

Le remboursement à 50% de la carte Imagine R

Pour tous les trajets, en semaine et le week-end

La carte Imagine R, c'est quoi ?

C'est un passe qui donne accès à tous les transports en commun d'Île-de-France (sauf OrlyVal et RoissyBus).

Quel est le montant du remboursement ?

Le remboursement couvre 50% du coût annuel de la carte Imagine R (hors les 8 € de frais de dossier).

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Tous les collégiens et lycéens, ainsi que les étudiants de moins de 26 ans, qui habitent le Val-de-Marne.

Comment demander le remboursement ?

Simple, rapide, sans déplacement, inscrivez-vous en ligne sur www.valdemarne.fr

Comment est effectué le versement ?

Le remboursement sera versé à la personne qui a payé la carte Imagine R, par virement bancaire.

Qui finance ?

Le Département du Val-de-Marne finance cette aide à 100%. Ainsi, il mène une politique volontariste et innovante pour promouvoir la mobilité des jeunes sur son territoire.

INSCRIPTION POSSIBLE EN LIGNE OU PAR COURRIER À L'AUTOMNE.



Pour l'année scolaire 2021-2022

9 155

collégiens du Val-de-Marne ont bénéficié du remboursement de leur carte Imagine R.

48 510

lycéens et étudiants étaient également concernés.

En tout, plus de **10,5 M€** ont été investis par le Département.

L'aide à la demi-pension au collège

Pour un repas équilibré et de qualité au quotidien

C'est quoi ?

C'est une aide financière pour payer la restauration scolaire de votre enfant. Elle est valable un an et renouvelable chaque année. Elle permet au plus grand nombre de bénéficier d'un repas équilibré et de qualité, essentiel pour apprendre dans de bonnes conditions.

Qui peut en bénéficier ?

Cette aide est accordée aux élèves inscrits dans un des collèges du Val-de-Marne en fonction de la composition et des revenus de leur famille. Le calcul d'un quotient familial « Restauration scolaire » permet de connaître le montant de l'aide.

Calcul du quotient familial « Restauration scolaire »

Afin de calculer votre quotient scolaire, rendez-vous sur valdemarne.fr, rubrique Éducation, Aide à la demi-pension des collégiens.

Comment la demander ?

Il vous suffit de renseigner le formulaire, que vous obtenez au collège, et de le remettre, en main propre, au collège impérativement avant la fin septembre 2023.

Comment est-elle versée ?

L'aide est déduite directement de la facture émise par le collège. Vous n'aurez à payer que la différence.

Qui finance l'aide à la demi-pension ?

Le Département du Val-de-Marne a en charge le service public de la restauration de tous les collèges du territoire. Il finance à 100% cette aide. Le Département a cosigné avec l'Éducation nationale la Charte de la restauration dans les collèges pour des repas de qualité.

Formulaire à demander et à remettre au collège AVANT FIN SEPTEMBRE 2023



4 millions de repas servis par an aux élèves.

31 417 demi-pensionnaires sur les 55 268 collégiens du Val-de-Marne.

38% bénéficient de l'aide à la demi-pension.

2,5 M€ sont consacrés à cette aide.

Un ordinateur pour tous les élèves de 6^e

Ordival, un ordinateur performant, pratique et nomade

Ordival, c'est quoi ?

C'est le nom donné à l'ordinateur remis chaque année par le Département à chaque nouveau collégien de 6^e scolarisé dans le Val-de-Marne. Il est remis aux élèves pour toute la durée de leur scolarité, jusqu'en 3^e.

Pour qui ?

Pour l'ensemble des collégiens du Val-de-Marne.

Pour quels usages ?

Ordival est utile en classe comme à la maison. Avec ses nombreux logiciels éducatifs sélectionnés en concertation avec l'Éducation nationale, il est un support pédagogique au service des enseignants et des élèves. Le logiciel de contrôle parental sécurise son usage.

Comment est remis Ordival ?

La remise de l'ordinateur se déroule en septembre ou en octobre. Votre établissement vous transmettra une invitation précisant la date et le lieu de remise de l'ordinateur.

Qui finance Ordival ?

Le Département finance ce dispositif à 100%.

Signer une convention, pourquoi ?

L'ordinateur est remis au collégien après signature de la convention par ses parents. C'est un contrat passé entre la famille et le Département. La convention définit les règles du jeu de la mise à disposition d'Ordival, c'est-à-dire les droits et les devoirs de chacun des signataires.



Plus de **16 000** nouveaux collégiens bénéficient d'un Ordival chaque année.

En 2022 **8 M€** sont investis par le Département.

En septembre 2023 le Département déploie **un Espace Numérique de Travail (ENT)** pour tous les collégiens de la 6^e à la 3^e.